

Appel à candidatures en direction des artistes de tous domaines artistiques

2 résidences-mission

**Dans le cadre du contrat local d'éducation artistique
et culturelle se déclinant tout au long de la vie
CLEA 2017-2018**

**Communauté de communes
des 7 vallées**



Dans le cadre du C.L.E.A. se déclinant tout au long de la vie,

La Communauté de Communes des 7 Vallées

en partenariat avec

**La direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France,
Le rectorat de l'académie de Lille,
La direction des services départementaux de l'éducation nationale du Pas-de-Calais,**

en lien avec

**Le conseil départemental du Pas-de-Calais
Le conseil régional des Hauts-de-France,**

lance un

appel à candidatures **en direction des artistes relevant de tous les** **domaines d'expression artistique**

Ce sont ici **deux artistes** qui sont recherchés.

1. Cadre de la résidence-mission

Animée par une volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à la culture et à l'art en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des adolescents et des jeunes adultes de son territoire et en contribuant ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturelle, la communauté de communes des 7 Vallées, en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'académie de Lille – délégation académique aux arts et à la Culture (DAAC) et la direction départementale des services de l'éducation nationale (DASEN du Pas-de-Calais) – et en lien avec le conseil départemental du Pas-de-Calais et le conseil régional des Hauts-de-France propose **deux résidences-mission destinées à deux artistes relevant de tous domaines d'expression artistique.**

Les partenaires souhaiteraient que ces résidences-mission puissent être l'occasion pour les enfants et les jeunes de la communauté de communes des 7 Vallées de redécouvrir leur territoire, de réinventer leur quotidien et, ainsi, de porter un regard neuf sur ce qui les entoure.

C'est dans ce cadre que les partenaires pré-cités ont souhaité s'appuyer, en particulier, sur des présences d'artistes, invités à venir résider sur le territoire et à expérimenter artistiquement et culturellement avec ses habitants, en mobilisant, en première ligne, les très nombreux professionnels qui au quotidien les

accompagnent à un moment ou à un autre de leur vie. Il est ici fait allusion aux professionnels de l'enseignement, de l'éducation populaire, de la culture, de l'action sociale, de la santé, de la justice, du temps libre, etc., mais aussi des acteurs non forcément professionnels du monde associatif, toutes ces personnes, étant de potentiels démultiplicateurs des présences artistiques, leur permettant de rayonner au maximum.

Ces résidences-mission prennent place dans le cadre du contrat local d'éducation artistique tout au long de la vie (C.L.E.A.) et seront menées de manière pluriannuelle en faveur des enfants, des adolescents et des jeunes adultes habitant, étant en formation, étudiant ou pratiquant leurs loisirs sur le territoire de l'intercommunalité.

2. À propos du présent appel à candidatures

Il est donc recherché, en vue de ces deux résidences-mission qui vont se déployer sur le territoire de la communauté de communes des 7 Vallées, deux artistes professionnels relevant de tous les domaines d'expression dont la recherche et la démarche, délibérément inscrites dans le champ de la création contemporaine, sont régulièrement ou ponctuellement traversées par un intérêt ou un désir d'interactivité avec la thématique suivante :

« Nos ruralités : d'une vallée à l'autre ».

Cette démarche, que l'on souhaite joyeuse, fédératrice de publics et d'énergies, est attendue comme propice au sensible, au décroisement, à l'expérimentation, et à la re-visitation singulière d'un territoire humain comme géographique et de ses quotidiens.

L'artiste candidat, étant Français ou de nationalité étrangère, a déjà à son actif une production conséquente et doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission.

Il est également en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative, associative et culturelle : la résidence-mission doit en effet s'adresser à un large public, correspondant à différentes communautés et proposer différentes formes allant de l'organisation d'échanges formels à la mise en œuvre de formes légères démonstratives de la discipline de travail de l'artiste.

Pour en savoir plus sur les objectifs et la mise en œuvre d'une résidence-mission C.L.E.A, vous pouvez consulter le document « Qu'est-ce qu'une résidence-mission ? » :

http://www.cndp.fr/crdplille/PartAGER/IMG/pdf/Residence_mission_mise_a_jour_octobre_2016.pdf

Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

L'artiste retenu est appelé à résider de manière effective sur le territoire et à se rendre disponible de manière exclusive pour la mission. Il ou elle doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel, et donc d'un permis en cours de validité.

Il est précisé ici que des interactions entre les deux artistes résidant en simultané sur le territoire seront activement recherchées.

La période de résidence se traduit très concrètement en termes de déroulé :

1. par une première phase de présence sur le territoire d'action afin de le découvrir ; phase relativement brève, puisque limitée à une semaine et prévue **du lundi 9 au 14 octobre 2017.**

Au cours de ce séjour, les deux artistes-résidents vont pouvoir s'imprégner du territoire des 7 Vallées, en découvrir l'étendue et les différents équipements culturels qui y sont implantés ou qui y rayonnent. Ils pourront également avoir un certain nombre de réunions de réflexion et de travail préparatoire (lié notamment à la question de la diffusion des œuvres et à la médiation qui l'enrichit) avec les responsables des services culture et éducation des communes, avec les responsables locaux de l'éducation nationale et du hors temps scolaire.

C'est la communauté de communes des 7 Vallées qui prendra en charge les frais de déplacement aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine) et l'hébergement.

2. par une rencontre préalable sur une soirée, en région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, à l'occasion d'une réunion de présentation du C.L.E.A aux associations locales **le mardi 10 octobre 2017 de 18h30 à 20h30.**

3. par une rencontre préalable sur une demi-journée appelée, en région Hauts-de-France, **27^{ème} heure artistique**. Cette rencontre prend place dans le cadre des animations pédagogiques destinées aux enseignants du premier degré, mais également ouverte aux enseignants du second degré. Elle leur permet de faire connaissance avec chaque artiste-résident et avec son travail.

Cela revêt souvent la forme d'une conférence atypique, très illustrée, inventive, à forte teneur artistique et laissant une part importante à l'échange.

Cette 27^{ème} heure artistique est prévue **le samedi 14 octobre 2017 de 9h à 12h.**

4. puis, enfin, par une phase de présence beaucoup longue sur le territoire d'action. La période de résidence, à proprement parler, est prévue du **mercredi 3 janvier 2018 au samedi 28 avril 2018.** Il s'agit donc d'une résidence de quatre mois pleins, soient seize semaines et demie consécutives et une semaine en amont, à raison de 5 à 6 jours par semaine.

En ce qui concerne la rétribution de chaque artiste-résident, il est précisé que **le coût total employeur ne peut excéder en aucun cas 24 000 euros**, pour la durée totale de la résidence-mission.

Ce montant correspond au coût total employeur (salaires et charges, taxes et cotisations s'y attachant) et aux droits d'auteur pour les résidents concernés, ceci pour la mission dans son intégralité, à savoir :

- la diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires ;
- les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors-temps scolaire, etc. susceptibles de déboucher sur des propositions d'actions de médiation démultipliée ;
- des créations conjointes de « gestes artistiques » ;
- l'accompagnement artistique de ces propositions d'actions de médiation et de ces créations conjointes
- les droits liés à la diffusion des œuvres

Ce sont les contributions respectives de la communauté de communes des 7 Vallées et de la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France qui permettent cette hauteur de rétribution. Il est précisé que le cadre d'emploi le plus approprié est le régime général.

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la communauté de communes des 7 Vallées et de chaque artiste-résident est signé avant le début de la résidence-mission.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de l'artiste, dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et également contractualisées avec la collectivité, ou le cas échéant les structures culturelles accueillant les œuvres. Il est ici fait allusion aux actions de diffusion ne faisant pas l'objet par ailleurs d'engagements ni d'accords directs avec des équipes et des équipements, notamment culturels, du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de la diffusion en accueillant certaines « grandes formes » ou des expositions de grande envergure.

Les frais de déplacement de l'artiste sur le territoire d'action (sur la base d'un forfait) et les frais relatifs à l'hébergement sont pris en charge. Concrètement, un logement sur le territoire est mis à disposition de l'artiste. Enfin, deux voyages aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine) sont également pris en charge : pour la semaine de présence en octobre **2017** et la période de résidence du premier semestre **2018**. En revanche, les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence, ainsi que les repas, sont à la charge de l'artiste.

3. Le territoire d'action et les partenaires locaux

Présentation de la collectivité :

La communauté de communes 7 Vallées se compose de 69 communes et est dotée de 30 000 habitants :

Aix-en-Issart, Aubin-Saint-Vaast, Auchy-lès-Hesdin, Azincourt, Béalencourt, Beaurainville, Blangy-sur-Ternoise, Blingel, Boisjean, Boubiers-lès-Hesmond, Bouin-Plumoisson, Brévillers, Brimeux, Buire-le-Sec, Campagne-lès-Hesdin, Capelle-lès-Hesdin, Caumont, Cavron-Saint-Martin, Chériennes, Contes, Douriez, Eclimeux, Fillièvres, Fresnoy, Galametz, Gouy-Saint-André, Grigny, Guigny, Guisy, Hesdin, Hesmond, Huby-Saint-Leu, Incourt, La Loge, Labroye, Le Parcq, Le Quesnoy-en-Artois, Lespinoy, Loison-sur-Créquoise, Maintenay, Maisoncelle, Marant, Marconne, Marconnelle, Marenla, Maresquel, Marles-sur-Canche, Mouriez, Neulette, Noyelles-lès-Humières, Offin, Raye-sur-Authie, Regnaucourt, Rollancourt, Roussent, Saint-Denœux, Saint-Georges, Saint-Rémy-au-Bois, Sainte-Austreberthe, Saulchoy, Sempy, Tortefontaine, Tramecourt, Vacqueriette-Erquières, Vieil-Hesdin, Wail, Wambercourt, Wamin et Willeman.



La Communauté de Communes des 7 Vallées se compose de différents espaces aux enjeux spécifiques. La région de l'Hesdinois est relativement éloignée des différents pôles urbains du département (50 à 70 km). Le bourg-centre a historiquement développé une vocation de « ville à la campagne » via une offre commerciale et de services publics et privés relativement dense. L'habitat, l'emploi et l'activité commerciale sont fortement concentrés autour de ce bourg-centre. Ce secteur géographique tend à perdre des habitants d'un recensement à l'autre, et l'Hesdinois doit parallèlement faire face à l'arrivée de populations en situation de précarité d'origine urbaine. A l'instar de nombreuses villes moyennes, le bourg-centre perd progressivement de la population qui se relocalise à sa périphérie et concentre les populations les plus précaires. Géographiquement, les communes constitutives du bourg-centre de l'Hesdinois « rayonnent » toujours sur le territoire, toutes les communes de la zone d'influence primaire étant situées dans un rayon de 12 km. Notons que l'emploi local se caractérise par une montée en charge du tertiaire et une déprise des emplois industriels. L'emploi se féminise progressivement, devient plus précaire et les temps partiels se multiplient. Le secteur ouest de la communauté de communes, situé à proximité de la côte d'Opale (20 km) et du Montreuillois (10 km), bénéficie davantage de transferts de populations de la côte d'Opale vers l'intérieur des terres, et sa population progresse légèrement en raison principalement de flux migratoires dont l'impact demeure relativement limité sur la

natalité. Deux bourgs structurent ce secteur : Beaurainville et Campagne les Hesdin. La paupérisation progressive de la population est cependant également réelle dans ce secteur géographique (2/3 des familles allocataires CAF ont un revenu inférieur au SMIC). Beaucoup de familles domiciliées dans le territoire ont un travail irrégulier. Les deux secteurs sont reliés par la « rurbanisation » des communes situées le long de la Canche. Cet ensemble (axe Hesdin – Beaurainville) concentre la très grande majorité des équipements supérieurs au sens de l'INSEE (= équipements qui justifient les principaux flux de mobilité interne et contribuent à l'attractivité du territoire).

Au nord-est, le secteur délimité par l'ancienne communauté de communes de Canche Ternoise présente des caractéristiques relativement particulières avec une population peu dense et vieillissante et l'absence de véritable bourg structurant. Dans le territoire de 7 Vallées Comm, plus de 60 % des actifs en emploi travaillent à proximité.

Le territoire est traversé par 2 circonscriptions scolaires : Hesdin et Saint-Pol-sur-Ternoise.

Cela représente :

- 54 écoles élémentaires et primaires publiques et 1 privée,
- 3 collèges publics (à Auchy-lès-Hesdin, Beaurainville et Hesdin) et 1 privé (à Hesdin),
- la Maison d'enfants Les Peupliers à Campagne-lès-Hesdin,
- les 2 antennes de centre de formation des apprentis (la maison familiale rurale de Rollancourt et celle de la Valfosse).

Ces différents établissements d'enseignement constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

Par ailleurs, il existe sur le territoire intercommunal des associations dirigées vers les enfants et les jeunes, en dehors du temps scolaire, des structures de loisirs ou des instances diverses qu'il est intéressant de porter à la connaissance des différents artistes-candidats :

Citons, sans toutefois être exhaustif :

- 11 centres de loisirs municipaux (ALSH) sur 11 communes,
- un relais assistants maternels sur deux antennes,
- un lieu d'accueil enfants-parents,
- 91 associations sportives,
- 4 établissements pour personnes âgées.

Il s'agit là d'autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

La politique culturelle de la collectivité :

Le projet culturel communautaire repose sur une démarche qui consiste à mettre l'activité artistique et culturelle au service du lien social par l'élaboration d'un projet transversal qui vise à réduire les inégalités d'accès à la culture en plaçant la population au cœur du projet, notamment la jeunesse. Cette démarche est mise en place avec l'aide des associations de la solidarité, des collectivités, des structures culturelles, des services sociaux et culturels du département du Pas-de-Calais.

La collectivité s'est d'une école de Musique sur trois pôles qui forme aujourd'hui près de 250 élèves chaque année, l'action culturelle de la Communauté de Communes ne cesse d'évoluer depuis dix ans. Elle met en place des opérations à vocations artistiques et culturelles par le biais d'événements de types festival et des actions de médiation auprès des scolaires. A ce jour, 7 Vallées Comm s'est positionné comme élément moteur

de la vie culturelle du Territoire et accompagne financièrement les associations qui portent des actions culturelles ayant un intérêt intercommunale.

L'action culturelle doit favoriser les liens intergénérationnels par un brassage des différents publics, créer des échanges, afin que chaque participant explore les réseaux socioculturels qui participent à la transmission de savoirs, des valeurs en dehors de la famille, qui peuvent donner aux jeunes l'envie d'être solidaires, de s'ouvrir aux autres et aux cultures, de devenir « artiste » et surtout de s'impliquer dans la vie locale.

Par la diversité des artistes engagés, l'action doit apporter une plus-value à l'éducation scolaire et familiale, doit faciliter les échanges entre les habitants et leur donner l'envie de fréquenter les structures culturelles.

Enfin, il est particulièrement pris appui, en ce projet fédérateur, sur les structures culturelles du territoire qui sont, de fait, les partenaires incontournables de la résidence-mission, particulièrement susceptibles de démultiplier les effets de la présence de l'artiste.

Les structures et les organisateurs d'actions culturelles :

Domaines culturels	Actions	Période de fonctionnement	Organisateurs
Audiovisuelle	Partenaire cinélique: projections de film, activités culturelle audiovisuelles	Annuelle	Communes (Beaurainville, Gouy Saint André, Marconne)
Arts plastiques	Ateliers artistiques / Expositions	Annuelle	5 Associations, 29 artistes indépendants , 1 atelier municipal et 1 atelier professionnel
Cirque	Interventions en milieu scolaire	avril	Cirqu'en Cavale
Chant	2 Chorales	Annuelle	Communes (Hesdin, Beaurainville)
Danse	Cours de danse (modern jazz, classique...)	Annuelle	Communes (Beaurainville, Campagne les Hesdin, Capelle les Hesdin).
Danse Hip Hop	Cours de danse les mercredi après-midi	Annuelle	Compagnie L'Embardée
Danse Hip Hop / Rap	Rural Hip Hop Style (Festival)	Décembre	Compagnie L'Embardée
Hip Hop / Théâtre / Slam	Intervention en milieu scolaire	Octobre	Compagnie L'Embardée
Histoire Médiévale	Visites libres ou guidées, ateliers pédagogiques, expositions, fête médiévale...	Annuelle	7 Vallées Comm (Centre Historique Médiéval).
Humour	Cocktail Festival	Juillet	7 Vallées Comm (Service culturel).
Marionnette / cirque	Spectacles jeunes publics	Mai / juin	Office Culturel de l'Hesdinois
Musique (pour tous)	Enseignement artistique	Annuelle	7 Vallées Comm (Ecole de musique)
Musique traditionnelle	6 Harmonies	Annuelle	Communes (Auchy les Hesdin, Campagne les Hesdin-Beaurainville, Blangy sur Ternoise, Maresquel, Hesdin, St Georges).

Domaines culturels	Actions	Périodes de fonctionnement	Organisateurs
Musique (classique - Celtic – divers)	Automne Culturel (Festival)	Octobre	7 Vallées Comm (Service culturel)
Musique (classique / jazz)	Concerts	Annuelle	Le Saint André des Arts
Musique (rock)	Les concerts du jeudi (Concerts)	Juillet	Office Culturel de l'Hesdinois
Musique (Rock festif)	Festival les illuminés (Festival)	Juillet	Association d'animation Marant / Aix en Issart
Musique classique	Concert Excelsior (Concerts)	Juillet	Association Music Echange
Musique année 80	Concert du 15 Août	Août	Ville d'Hesdin
Patrimoine	sauvegarde d'un patrimoine industriel, la filature, et valorisation du site	Annuelle	Comité de développement historique Jean-Baptiste Say
Patrimoine	anime l'abbatiale, seul monument historique de la commune. L'abbatiale fait partie du réseau "Églises ouvertes-Nord de France".	Annuelle	Association Histoire, Patrimoine et Mémoire
Patrimoine	Jumelage	Annuelle	Association les Amis de Brilon
Photographie	Festival Hesdin Photo	Novembre	Association salon des photographes
Théâtre, poésie, conte	Passeurs de Mots (Festival)	Mars / avril	7 Vallées Comm (Service culturel)

Les équipements culturels :

Equipements	Communes	Capacité	Gestionnaire
Théâtre St Martin	Beaurainville	200 places	Commune
Théâtre Clovis Normand	Hesdin	120 place	Commune
Théâtre (Centre culturel)	Gouy St André	80 Places	Commune
Bibliothèques / Médiathèque	Communes (Auchy les Hesdin, Campagne les Hesdin, Beaurainville, Blangy sur Ternoise, Cavron St Martin, Gouy St André, Maresquel, Loison sur Crèquoise, Buire le Sec, Hesdin, Regnaucourt, Marconnelle).		Communes

Afin de faire plus ample connaissance avec la communauté de communes, vous pouvez activer le lien suivant qui vous dirige sur son site Internet dédié : www.7vallees-comm.fr

4. Accompagnement

C'est la communauté de communes des 7 Vallées, et plus précisément son service de la culture, qui a accepté d'être l'opératrice de l'action, en lien étroit avec les autres partenaires à l'initiative de la résidence-mission.

A ce titre, elle

- coordonne le dispositif général C.L.E.A de la communauté de communes des 7 Vallées
- coordonne la résidence-mission sur l'ensemble du territoire intercommunal
- accompagne l'artiste-résident afin de le guider dans sa découverte du territoire,
- veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail,
- organise techniquement la résidence avec le concours des communes, celui des structures culturelles et associatives, ainsi qu'avec celui des établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action,
- veille particulièrement à la diffusion maximale de l'œuvre de l'artiste tout au long de la résidence (et, si possible, en amont de celle-ci, voire à son issue) sur l'entièreté du territoire d'action,

- facilite les rencontres avec les équipes pédagogiques, avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître,
- organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias
- assure la gestion administrative de la résidence (paiement de l'artiste, gestion du budget,...).

Les services locaux de l'éducation nationale, pour leur part,

- accompagnent l'artiste-résident et les équipes enseignantes (écoles, collèges, lycées et lycées professionnels) dans l'élaboration et la réalisation des gestes artistiques avec, notamment, le concours des professeurs missionnés ou conseillers pédagogiques référents désignés par l'éducation nationale (D.A.A.C. et D.S.D.E.N.).
- organisent des temps de formation permettant aux enseignants, en particulier ceux du premier degré, de faire connaissance avec l'artiste retenu(e), de manière préalable à sa venue. C'est le programme d'animations pédagogiques intitulé la **27ème heure artistique** qui est ici en jeu.

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne du présent appel à candidatures, toute une information s'élabore à destination des établissements scolaires du territoire, en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil de l'artiste-résident et en vue également de l'appropriation de sa présence par le plus grand nombre. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables académiques, départementaux et locaux de l'Éducation nationale.

Une information similaire est lancée par la communauté de communes en direction des différents acteurs de l'action éducative (temps péri- et hors scolaire) pouvant être concernés par la résidence-mission.

5. Faire acte de candidature

Chaque artiste intéressé par cette offre est invité avant toute chose

- à prendre connaissance, le plus attentivement possible, du document en annexe intitulé « **Qu'est-ce qu'une résidence-mission ?** ». Ce texte fait office de cahier des charges et se veut à ce titre précis et descriptif :
http://www.cndp.fr/crdplille/PartAGER/IMG/pdf/Residence_mission_mise_a_jour_octobre_2016.pdf;
- à bien appréhender les données territoriales présentées dans le paragraphe 3 du présent appel, intitulé « le territoire d'action et les partenaires locaux ».

Ceci, afin de pouvoir faire acte de candidatures **en parfaite connaissance de cause.**

Si ces conditions sont remplies, la démarche est la suivante. Il suffit d'envoyer à l'adresse suivante

culture@7vallees-comm.fr

(Sujet : **CLEA – 7 VALLEES COMM** / suivi du **nom** de l'artiste)

-pour le **vendredi 31 mars 2017** dernier délai, par envoi électronique uniquement et **sous format pdf**, un dossier comprenant :

a) une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission. Cette lettre peut également

évoquer les éventuelles pistes que propose d'emprunter le (la) candidat(e) en vue de la réalisation de gestes artistiques ;

b) un curriculum vitae ;

c) un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique du candidat ;

d) une liste des œuvres / productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant (et éventuellement avant ou après) le temps de résidence (à préciser le cas échéant). Cette liste pourra être utilement accompagnée d'une autre présentant les différents éléments documentaires susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence.

Dans le cas où l'artiste-candidat(e) souhaite enrichir cet envoi d'un DVD ou d'un CD pour présenter des œuvres ou des documents audiovisuels complémentaires, il devra le préciser dans son envoi électronique et adresser ces pièces par voie postale à l'adresse suivante :

Communauté de communes des 7 Vallées

M. Daniel HANOCQ

6 rue du Général Daullé - 62140 HESDIN

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux du C.L.E.A.

Les noms des artistes retenus seront annoncés fin **mai** 2017 au plus tard.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous mettre en relation avec :

Daniel HANOCQ

Daniel.hanocq@7vallees-comm.fr

03 21 86 45 29 ou 06 47 50 62 57

Cindy ROGUES

Cindy.rogues@7vallees-comm.fr

03 21 86 45 29

6. En savoir plus sur le dispositif CLEA :

<http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/IMG/pdf/residence-mission.pdf>

<http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/spip.php?article45>